nestenn
GROUPE D'AGENCES IMMOBILIÈRES

BAREME HONORAIRES

Tarifs applicables au 01 Janvier 2025

TRANSACTION- VENTE

1- **De 0 à 100 000 € : Forfait 10 000 € TTC**
2- **De 100 000 € à 200 000 : Forfait 15.000 € TTC**
3- **De 200 001 € à 400 000 € : 6%**
4- **De 400 001 € à 800 000 € : 5%**
5- **Plus de 800 001 € : 4%**

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable est l'acquéreur. ***Non cumulable***

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE SUITE A LA LOI ALUR DU 15/09/2014 « Zone très tendu »

1. **Négociation et entremise : 10€/m² TTC (bailleur) avec une franchise de frais de location sur 1 an pour les bailleurs en gestion**
2. **Visites, constitution du dossier locataire, rédaction de bail : 12€/m² TTC (bailleur et locataire)**
3. **Etat des lieux : 3€/m² TTC (bailleur et locataire)**
4. **Etat des lieux de sortie seul : 6€/m² TTC (Bailleur)**
5. **Modification et avenant : bail, 'état des lieux : forfait 190 € TTC**

GESTION LOCATIVE

Honoraires : % quittancement à la charge du mandant (Envoi des avis et quittance, régularisation des charges annuelles, révision des loyers, suivi des travaux et entretien, accès extranet de comptes.). 3 formules selon différentes options :

1. **Simplicité : 6.20 %TTC**
2. **Tranquillité : 7,50 %TTC**
3. **Sérénité : 9,20 %TTC**

Garantie Loyers Impayés : 2.20% TTC du quittancement à la charge du mandant.

Ouverture de dossier de contentieux (sinistres, conflits locataires) : 200 euros HT pour les forfaits 'simplicité et tranquillité par dossiers

CESSION DE BAIL ET FONDS DE COMMERCE

1- **8% HT du loyer de la première période triennale à la charge du preneur**
2- **8% HT du montant de la cession du fonds**

NESTENN
GROUPE D'AGENCES IMMOBILIÈRES

LES SERVICES DE NOTRE OFFRE GESTION :

	Simplicité	Tranquillité	Sérénité
Gestion et suivi comptable			
Encaissement des loyers			
Régularisation des charges annuelle			
Envoi des avis d'échéance et des quittances au locataire			
Récupération des charges locatives (Taxe ordures ménagères)			
Révision annuelle du loyer selon l'IRL			
Rapport de gérance mensuel par courriel			
Paiement mensuel par virement bancaire			
Consultation de votre compte en ligne			
Avis de paiement électronique à chaque virement			
Vérification et relances des contrats d'entretien/assurances			
Transmettre les documents préparatoires à la déclaration fiscale			
Accès au serveur Extranet sur le logiciel de gestion GERCOP			
Gestion, établissement et transmission de devis de travaux			
Gestion et suivi des travaux en relation directe avec le locataire et transmission d'avenant au bail à la suite des travaux			
Demande de devis de mise à jour des expertises obligatoires (diagnostics-ERP)			
Envoi d'un SMS ou d'un mail lorsque votre bien est loué ou en cas de départ de votre locataire			
Pré-visite du logement en détail lors de son retour en location			
Déclaration de sinistre et suivi sinistre PNO			
Régler les factures des appels de fonds syndic			
Mandater un huissier pour résilier ou ne pas renouveler le bail			
ASSURANCE LOYERS IMPAYES 2.20% en option			
Rapport de gérance et correspondance par voie postale	3€	3€	
FORMULES T.T.C	6.20%	7,50%	9,20%

NESTENN CITYZEN – 124 rue du chemin vert – 75011 PARIS
Tél : 01 58 30 89 56 – Email paris-11@nestenn.com – site internet : www. nestenn.com
SARL au capital de 7500 euros - APE 6831Z – RCS Paris B 450 752 118 – CT no CPI 7501 2016 000 013 682 – Caisse garantie SOCAF – 26 avenue de Suffren 75015 Paris